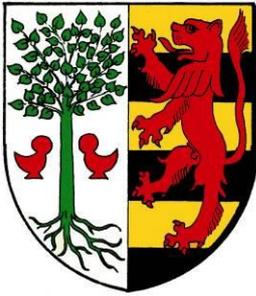


Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 18 MAI 2022



Convocation du **MERCREDI 18 MAI 2022**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH est convoqué pour **MERCREDI 11 MAI 2022 à 20 HEURES** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la deuxième séance du deuxième trimestre de l'année 2022. Les convocations ont été adressées individuellement au domicile de chaque conseiller le **MERCREDI 11 MAI 2022**.

Ordre du jour :

1. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du 5 avril 2022
2. Mission mutualisée RGPD
3. Salle Communale – Stores
4. Communication – Site internet
5. Ecole maternelle – Réparation et entretien sur toiture
6. Gerplan – Une naissance, un arbre pour votre enfant
7. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Réunion du **MERCREDI 18 MAI 2022**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH s'est réuni MERCREDI 18 MAI 2022 à **20 HEURES** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la deuxième séance du deuxième trimestre de l'année 2022.

Etaient présents à l'ouverture de la séance les 11 membres suivants, à savoir :

MME REGINE RENTZ, MME ANNICK FESSLER, M. REMI HATSTATT, M. LOUIS GREYTER, MME CAROLINE GUTZWILLER, MME PEGGY SCHWECHLER, M. PHILIPPE SEGINGER, MME CHRISTINE MURA, MME REGINE ROST, MME SOPHIE LESUEUR, MME MARIE KOENIG.

Etaient absents à l'ouverture de la séance : **M. VINCENT HEINIS (Excusé), MME SEVERINE HEMMERLIN (Excusée).**

Ont donné procuration les membres suivants, à savoir : **M. VINCENT HEINIS à MME REGINE RENTZ, MME SEVERINE HEMMERLIN à MME REGINE RENTZ.**

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

MME SCHINDLER MYLENE, secrétaire de mairie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 18 MAI 2022

**DELIBERATION N° 2022/026 – PROCES VERBAUX – APPROBATION DE CELUI DE LA SEANCE
DU MARDI 5 AVRIL 2022**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion du mardi 5 avril 2022 a été adressé à chaque conseiller par voie électronique le mercredi 9 mai 2022. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de la séance du mardi 5 avril 2022 à l'exception de MME MURA CHRISTINE (Excusée – Procuration à MME ROST Régine). Elle invite le conseil municipal à délibérer.

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'approuver le procès-verbal concerné sans observation,

DECIDE de le signer dans le registre des délibérations présenté à cet effet.

DELIBERATION N° 2022/027 – MISSION MUTUALISEE RGPD

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 18 MAI 2022

Pour ce service, la participation de la collectivité est exprimée par un taux de cotisation fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54. Ce taux est de 0,057% de la masse salariale.

L'assiette retenue correspond, à la masse au 31 décembre N-1 des rémunérations versées à leurs agents permanents.

Dans le cas où le montant calculé par application du taux serait inférieur à 30 euros, c'est un montant de 30 euros qui est forfaitairement retenu afin de compenser les frais liés à la mise en commun des ressources pour l'année considérée.

VU l'obligation d'avoir un Délégué à la Protection des Données sous peine de sanction de la CNIL.

VU le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » en vigueur depuis le 25 mai 2018.

VU l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD.

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité.

AUTORISE Madame le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

DELIBERATION N° 2022/028 – SALLE COMMUNALE – STORES

Madame le Maire informe le Conseil municipal sur la nécessité d'acheter de nouveaux stores pour la salle communale, ceux en place étant pour la plupart abîmés et défraîchis. Madame le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été faite pour l'achat de nouveaux stores et en donne les résultats :

- SOCIETE EMGSTORES dont le siège est à HESINGUE, pour un montant de 2 541,66 H.T soit 3 050,00 € T.T.C

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

VU la nécessité de changer les stores actuels de la salle communale,

VU l'offre déposée,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis **favorable** pour l'achat de nouveaux stores,

DECIDE d'accepter l'offre déposée par la SOCIETE EMGSTORES dont le siège est à HESINGUE, pour un montant de 2 541,66 H.T soit 3 050,00 € T.T.C.

DECIDE d'inscrire cette dépense à l'article « 21318 / Travaux autres bâtiments publics » du chapitre « 21 / Immobilisations corporelles » de la section « Dépenses d'investissement » du budget primitif 2022,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 18 MAI 2022

DELIBERATION N° 2022/029 – COMMUNICATION – SITE INTERNET

Madame le Maire informe le Conseil municipal sur la nécessité de refonte du site internet. Elle explique que le site actuel est vétuste, la mise à jour est devenue contraignante, et le site ne répond plus aux besoins actuels. Madame le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été faite et en donne les résultats :

- SOCIETE ADEQUATION WEB dont le siège est à HIRSINGUE, pour un montant de 3 500,00 € H.T soit 4 200,00 € T.T.C
- SOCIETE ASTERIUM dont le siège est à MULHOUSE, pour un montant de 4 200,00 € H.T soit 5 040,00 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

VU la nécessité de changer de site internet,

VU les offres déposées,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis **favorable** pour la refonte du site internet.

DECIDE d'accepter l'offre déposée par la SOCIETE ASTERIUM dont le siège est à MULHOUSE, pour un montant de 4 200,00 € H.T soit 5 040,00 € T.T.C.

DECIDE d'inscrire cette dépense à l'article « 251 / Concessions et droits similaires » du chapitre « 20 / Immobilisations incorporelles » de la section « Dépenses d'investissement » du budget primitif 2022,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2022/030 – ECOLE MATERNELLE – REPARATION ET ENTRETIEN SUR TOITURE

Madame le Maire informe le Conseil municipal sur la nécessité de procéder à des réparations et l'entretien de la toiture de l'école Maternelle. Madame le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été faite pour des réparations et l'entretien de la toiture de l'école Maternelle et en donne les résultats :

- SOCIETE TRAPP REINHOLD dont le siège est à HEGENHEIM, pour un montant de 1 947,00 H.T soit 2 336,40 € T.T.C pour :

- Le grattage des grosses boules de mousse.
- Le remplacement/replacement des tuiles déplacées ou cassées.
- Le nettoyage des gouttières.
- La dépose de l'antenne TV.
- Le remplacement des clous calotins par des vis cuivre en pignon.
- Le remplacement du chapeau de cheminée.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

VU la nécessité de procéder à des réparations et l'entretien de la toiture de l'école Maternelle,

VU l'offre déposée,

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 18 MAI 2022

SUR proposition de Madame le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis **favorable** pour procéder à des réparations et l'entretien de la toiture de l'école Maternelle,

DECIDE d'accepter l'offre déposée par la SOCIETE TRAPP REINHOLD dont le siège est à HEGENHEIM, pour un montant de 1 947,00 H.T soit 2 336,40 € T.T.C.

DECIDE d'inscrire cette dépense à l'article « 21312 / Travaux bâtiments scolaires » du chapitre « 21 / Immobilisations corporelles » de la section « Dépenses d'investissement » du budget primitif 2022,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2022/031 – GERPLAN – UNE NAISSANCE, UN ARBRE POUR VOTRE ENFANT

Madame le Maire présente le projet « Une naissance un arbre pour votre enfant » du Gerplan. Ce projet de plantations s'inscrit dans une démarche qualitative et cohérente vis à vis des enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée de la commune.

Cela permettra de renforcer l'attractivité de la ripisylve du Gersbach, corridor écologique régional favorable à la Chouette Chevêche ainsi que d'améliorer le cadre de vie de la commune en permettant l'appropriation du projet par les habitants : chantier participatif où chaque enfant aura son arbre.

La commune devra s'engager à planter un arbre pour chaque naissance enregistrée dans le registre d'état-civil de l'année 2021.

La commune en adhérant au label "Une naissance, un arbre" bénéficie d'une subvention de la CEA à hauteur de 40%.

Les arbres seraient plantés entre la rivière et le cimetière, et composés de différentes essences.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

VU la délibération DEL-155-2021 validant le programme d'action 2022 du Gerplan.

VU l'effet positif sur le cadre de vie et l'environnement.

VU la subvention de la CEA

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis **favorable** pour le projet « Une naissance un arbre pour votre enfant ».

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DECIDE d'inscrire cette dépense à l'article « 2121 / Plantations d'arbres et d'arbustes » du chapitre « 21 / Immobilisations corporelles » de la section « Dépenses d'investissement » du budget primitif 2022,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 18 MAI 2022

**DELIBERATION N° 2022/032 – COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DU
MAIRE – QUESTIONS DES CONSEILLERS**

A/ Madame le Maire communique les informations diverses suivantes :

- Le contrat de Mme Schmitter arrive à échéance fin août, de ce fait un recrutement a été lancé.
- Suite aux remarques du rapport de vérification de l'installation de protection contre la foudre de l'église, Mme le Maire présente un devis de Sonocest pour un montant de 237,60€, le conseil émet un avis favorable.
- Mme le Maire présente le planning prévisionnel de l'étude de sécurité de la RD 463.
- Monsieur Leroide de la Comcom Sundgau propose la possibilité de réaliser un inventaire des vergers dans notre village avec l'aide de 2-3 volontaires, il est prêt à venir expliquer la démarche et la méthodologie lors d'un prochain conseil.
- La Comcom Sundgau propose aux communes la mutualisation de la fonction prévention, c'est un dispositif d'aide à la Prévention des Risques Professionnels et la Mise à jour du DUER (Document Unique Evaluation des Risques) Le Conseil émet un avis favorable.
- Portes ouvertes à la Fruitière le 25 septembre 2022.
- La commune a été sollicitée pour une demande de subvention de fonctionnement de l'Association des sclérosés en plaques, le Conseil émet un avis défavorable.
- La commune a été sollicitée pour une demande de subvention du Collège René Schickelé de Saint Louis pour un voyage scolaire, le Conseil émet un avis défavorable.
- Le planning du bureau de vote pour les élections législatives du 12 et 19 juin a été établi avec les membres présents.
- A ce jour, 50% de la population est équipée en fibre optique, à terme tous les habitants doivent s'équiper puisque le cuivre sera supprimé.
- La cérémonie du 14 juillet se déroulera le jeudi 14 juillet.
Une messe aura lieu à 18h30 suivie de la cérémonie sur le parvis de l'église. L'organisation a été confiée à MME FESSLER ANNICK.
- La CeA nous informe de l'arrêt du Médiabus, nos habitants ont accès à des bibliothèques de proximité sur le territoire de la Comcom Sundgau Waldighoffen - Altkirch – Illfurth – Liebsdorf – Spechbach.
- Fleurissement communal, le conseil autorise Mme le Maire à poser la candidature pour l'obtention du label 2^{ème} fleur.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 18 MAI 2022

B/ Rapport des commissions communales instituées par la délibération n° 2020/030 prise dans la séance du 09 juin 2020 :

-Commission chargée des affaires financières et budgétaires (rapporteur : Mme ANNICK FESSLER) :
Néant

-Commission chargée des affaires d'urbanisme (rapporteur : M. REMI HATSTATT) :

M. HATSTATT informe que :

- Une réunion urbanisme a eu lieu en amont du conseil municipal de ce jour. Lors de celle-ci a été évoqué que M. NAVARRO a émis le souhait d'arracher le trottoir devant sa maison, vu qu'il n'y a pas de bateau pour accéder dans sa cour. Il lui a été proposé de rabaisser les bordures afin que les cailloux ne ravinent pas sur la route en attendant que la commune fasse des travaux dans cette rue.
- Il a été demandé à M. CUGNEY résidant rue du Gersbach de déposer une déclaration de travaux suite à la pose d'un mur en L sur sa propriété.

-Commission chargée de voirie (rapporteur : M. REMI HATSTATT) :

M. HATSTATT explique que la CeA donne son accord pour l'acquisition d'une emprise foncière d'approximativement 60 m² issue du domaine public routier de la CeA située à MUESPACH le long de la RD 463 (102 rue du 1^{er} septembre) à M. et MME SCHOFFMANN et demande à missionner un géomètre afin d'établir les documents d'arpentage.

M. HATSTATT présente le projet d'aménagement de la goutte, au croisement de la rue de la Gare et la rue du Gersbach, afin de sécuriser le passage des véhicules, piétons et cyclistes.

-Commission chargée des affaires sociales (rapporteur : MME CAROLINE GUTZWILLER) :

MME GUTZWILLER informe que les retours du repas des aînés qui s'est déroulé le 8 mai dernier sont très positifs et félicite l'ensemble de l'équipe pour le travail accompli.

-Commission chargée des affaires de la jeunesse (rapporteur : MME CHRISTINE MURA) :

MME MURA laisse la parole à MME SCHWECHLER et MME ROST qui expliquent que lors de la journée citoyenne le 21 mai 2022, les enfants du conseil des jeunes seront répartis dans trois ateliers :

Pâtisserie, Ecriture de poème, et la Préparation et Plantation du jardin pédagogique.

Elles vont lancer une consultation auprès du conseil des jeunes afin de savoir qui sera disponible pour participer à la cérémonie du 14 juillet.

-Commission chargée des affaires du cadre de vie (rapporteur : MME CAROLINE GUTZWILLER) :

MME GUTZWILLER présente l'aménagement qui a été réalisé sous la locomotive dans le croisement entre la rue de la Montagne et la rue de la Forêt, ainsi que la table et chaise de pique-nique qui ont été installées coté du terrain de pétanque.

Elle rappelle que la journée citoyenne débutera à 7h.

-Commission chargée des affaires des bâtiments communaux (rapporteur : M. LOUIS GRETTTER) :

M. GRETTTER annonce avoir déposé en mairie une déclaration préalable pour la mise en place d'une baie vitrée sur l'ancien local des sapeurs-pompiers.

Commission chargée des affaires de sécurité (rapporteur : M. LOUIS GRETTTER) :

M. GRETTTER explique que des tuiles ont été cassées sur le toit entre l'école élémentaire et celui du préau. Principalement causé par les jeunes qui montent sur le toit pour chercher leur ballon.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 18 MAI 2022

-Commission chargée des affaires forestières (rapporteur : **M. LOUIS GRETTTER**) : Néant.

-Commission chargée de la communication (rapporteur : **MME CHRISTINE MURA**) : Néant.

-Commission chargée des affaires de cimetière (rapporteur : **M. LOUIS GRETTTER**) :

M. GRETTTER informe que lors de la journée citoyenne, le cimetière sera désherbé et des bordures seront posées autour de la grotte.

C/ Questions diverses des conseillers : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à **23 heures 21 minutes**.

-----///////////////-----

Etabli à Muespach, le 20 mai 2022.
Le Maire,
RéGINE RENTZ

**Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 18 MAI 2022**

Ordre du jour :

1. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du 5 avril 2022
2. Mission mutualisée RGPD
3. Salle Communale – Stores
4. Communication – Site internet
5. Ecole maternelle – Réparation et entretien sur toiture
6. Gerplan – Une naissance, un arbre pour votre enfant
7. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales
– Questions des conseillers.

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de MUESPACH de la séance du
MERCREDI 18 MAI 2022**

Noms/Prénoms des conseillers	Emargement	Motifs d’absence d’émargement ou autres observations
RENTZ Régine		
FESSLER Annick		
HATSTATT Rémi		
GRETTER Louis		
GUTZWILLER Caroline		
SCHWECHLER Peggy		
HEMMERLIN Séverine		Absente excusée à la réunion du 18 mai 2022. Procuration à Mme Régine Rentz.
SEGINGER Philippe		
MURA Christine		
ROST Régine		
LESUEUR Sophie		
KOENIG Marie		
HEINIS Vincent		Absent excusé à la réunion du 18 mai 2022. Procuration à Mme Régine Rentz.